

État des créances arriérées restant à liquider.

Numéros d'ordre.	NOMS DES CRÉANCIERS.	NATURE DES CRÉANCES.	MONTANT.
1	Ad. Ackert, à Gorinchem (Hollande), ses héritiers ou ayants cause.	Travaux de démolition et de reconstruction de deux faces du redan n ^o 12, etc., à Ypres (exercice 1830).	28,218 58
2	L.-G. Gossens, notaire à Calloo	Frais de passation d'un acte supplémentaire de bornage des terrains militaires du fort Sainte-Marie (exercice 1855).	65 67
3	A Prouveur et son époux N. Adant, à Jemmapes.	Indemnités dues du chef des inondations tendues, en 1815, autour de Mons, pour la défense de cette place. fr. 600 » Intérêts à 5 p. c. depuis le 16 mai 1845 jusqu'au 1 ^{er} juillet 1859. 423 78 Frais et dépens 77 36	1,401 14
4	J.-F. Gofflot, Delrue et F. Sapin.	Indemnités dues du chef des inondations tendues, en 1815, autour de Mons, pour la défense de cette place. fr. 1,092 » Intérêts à 5 p. c. depuis le 16 mai 1845 jusqu'au 1 ^{er} juillet 1859. 771 28 Frais et dépens 77 36	1,940 64
		Total. fr.	31,326 03

196.—21 MAI 1859. — *Loi qui accorde une somme annuelle et viagère à J.-B. Geens et à Bonné père et fils* (1). (Monit. du 21 mai 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est accordé à Jean-Baptiste Geens et Bonné père et fils, une somme annuelle et viagère de six cents francs pour chacun d'eux.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. VICTOR TESCH.

197. — 21 MAI 1859. — *Loi contenant le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1860* (2). (Monit. du 22 mai 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de la guerre est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de trente deux millions deux cent treize mille cinq cents francs (fr. 32,213,500), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. le baron CHAZAL.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 17 mars 1859. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 740). — Développements le 22 mars, p. 748-749. — Rapport le 5 avril, p. 1049-1051. — Discussion et adoption le 3 mai.

Rapport au sénat le 11 mai 1859. — Discussion le 12 et adoption le 13 mai.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 26 février 1859. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 750-753). — Rapport le 22 mars, p. 763. — Discussion le 26 et adoption le 29 mars.

Rapport au sénat le 13 mai 1859. — Discussion le 14 et adoption le 17 mai.

Budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1860.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	»	
Art. 2. Id. des employés civils.	134,810 »	1,950 »	
Art. 3. Supplément aux officiers et sous-officiers employés au département de la guerre.	14,000 »	»	
Art. 4. Matériel	40,000 »	»	
Art. 5. Dépôt de la guerre.	19,000 »	»	230,760 »
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
Art. 6. Traitement de l'état-major général.	778,770 10	»	
Art. 7. Id. de l'état-major des provinces et des places.	303,131 20	»	
Art. 8. Traitement du service de l'intendance.	150,748 50	»	1,232,669 80
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
Art. 9. Traitement du service de santé des hôpi- taux.	217,894 50	»	
Art. 10. Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.	532,400 »	»	
Art. 11. Service pharmaceutique.	120,000 »	»	870,294 50
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie.	11,931,947 37	»	
Les crédits qui resteront disponibles, à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.			
Art. 13. Traitement et solde de la cavalerie.	3,395,099 78	»	
Art. 14. Id. de l'artillerie.	2,988,870 79	»	
Art. 15. Id. du génie.	798,926 81	»	
Art. 16. Id. des compagnies d'ad- ministration	268,340 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
			19,581,184 95
CHAPITRE V.			
ÉCOLE MILITAIRE.			
Art. 17. État-major, corps enseignant et solde des élèves.	142,892 27	»	
Art. 18. Dépenses d'administration.	29,007 73	»	171,900 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
Art. 19. Traitement du personnel des établis- sements.	40,660 »	»	
Art. 20. Matériel de l'artillerie.	761,500 »	»	802,160 »
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
Art. 21. Matériel du génie.	700,000 »	»	700,000 »
CHAPITRE VIII.			
PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
Art. 22. Pain.	1,798,000 »	»	
Art. 23. Fourrages en nature.	3,025,000 »	»	
Art. 24. Casernement des hommes.	633,050 »	»	
Art. 25. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	
Art. 26. Frais de route et de séjour des officiers.	95,000 »	»	
Art. 27. Transports généraux.	75,000 »	»	
Art. 28. Chauffage et éclairage des corps de garde.	70,000 »	»	
Art. 29. Remonte.	358,340 »	»	
			6,354,390 »
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Art. 30. Traitements divers et honoraires. . . .	133,228 70	775 92	
Art. 31. Frais de représentation.	30,000 »	»	164,004 62
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours.	89,000 »	8,185 18	97,185 18
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget.	16,351 98	»	16,351 98
CHAPITRE XII.			
GENDARMERIE.			
Art. 34. Traitement et solde de la gendarmerie.	1,972,598 97	»	1,972,598 97
Total du budget du ministère de la guerre. . fr.	52,202,588 90	10,911 10	32,213,500 »